



ÉLECTIONS 2021 À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NICE CÔTE D'AZUR

FORMULAIRE DE DESIGNATION DES ELECTEURS POUR L'ELABORATION DES LISTES ELECTORALES

Merci de compléter / corriger les informations ci-dessous et de retourner votre formulaire AVANT LE 30 AVRIL 2021

<p>Numéro CCI</p> <p>Numéro Siret</p>	
----------------------------------------------	--

1 IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT MODIFIER OU COMPLETER EN CAS DE CHANGEMENT

N° Siret (1) :			
Catégorie d'établissement (2) :			
Nom ou Raison Sociale :			
Enseigne :			
Adresse (3) :			
Forme juridique :			
Code APE :	Libellé (4) :	Code APE :	Libellé :
Catégorie (5) :			
Nombre d'employés à l'adresse ci-dessus (6) :			
Nombre d'employés dans le département des Alpes Maritimes :			
Tél. fixe :	Tél mobile :	Tél. fixe :	Tél mobile :
eMail :		eMail :	@
Site web :		http://www.	

Précisez l'adresse complète du siège social si elle est différente de l'adresse ci-dessus :

--

2 DESIGNATION DES ELECTEURS DE DROIT

RESPONSABLE LEGAL ⁽⁷⁾ ou Personne mentionnée au RCS ayant la capacité d'engager l'établissement à l'égard des tiers ⁽⁸⁾		
	Vos données actuelles	Corriger, modifier ou compléter ci-dessous
Nom (nom de jeune fille) et prénom		
Date et lieu de naissance		
Nationalité		
Votre eMail >>>	@	Téléphone Mobile
CONJOINT - COLLABORATEUR INSCRIT AU R.C.S. ⁽⁹⁾		
Nom (nom de jeune fille) et prénom		
Date de naissance		
Nationalité		
Votre eMail >>>	@	Téléphone Mobile

3 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT OU D'UN MANDATAIRE ⁽¹⁰⁾				
Nom et Prénom	Date et lieu de naissance	Nationalité	Fonction dans l'établissement	Signature de l'électeur désigné ou mandaté
eMail >>>			@	

4 INSCRIPTION D'ELECTEURS SUPPLEMENTAIRES SUR LES LISTES ELECTORALES ⁽¹¹⁾

Attention à ne remplir que si vous avez plus de 10 salariés

Votre effectif	Electeur Supplémentaire	Nom, nom de jeune fille, prénom	Date, lieu de naissance et nationalité	Fonction	Etablissement ⁽¹²⁾ au titre duquel l'électeur est inscrit	Signature de l'électeur
De 10 à 49 salariés ⁽¹²⁾	1 ^{er} Electeur Supplémentaire					
	eMail >>>					
De 50 à 99 salariés	2 ^e Electeur Supplémentaire					
	eMail >>>					
De 100 à 499 salariés = 1 électeur supplémentaire par tranche de 100 salariés Ex Vous avez 320 salariés Vous pouvez inscrire 5 électeurs supplémentaires , donc remplissez les 5 premières lignes ce tableau	3 ^e de 100 à 199					
	eMail >>>					
	4 ^e de 200 à 299					
	eMail >>>					
	5 ^e de 300 à 399					
	eMail >>>					
	6 ^e de 400 à 499*					
eMail >>>						

*Dans le cas où votre établissement dépasse le seuil de 499 salariés merci de nous contacter afin de vous transmettre le formulaire adapté.

5 DESIGNATION D'ELECTEURS SUPPLEMENTAIRES ⁽¹³⁾ AU TITRE DES ETABLISSEMENTS SECONDAIRES OU COMPLEMENTAIRES ⁽¹⁴⁾

Attention, avant de remplir les cases ci-dessous, merci de vérifier si vos établissements secondaires ou complémentaires implantés dans les Alpes Maritimes ont répondu.

Sinon, vous pouvez **désigner directement ci-dessous le ou les représentants supplémentaires de vos établissements.**

ETABLISSEMENT NUMERO 1 :

N° SIRET :

ADRESSE :

Nom, Nom de jeune fille, prénom	Date et lieu de naissance	Nationalité	Fonction dans l'établissement	Signature de l'électeur désigné ou mandaté
eMail >>>				

ETABLISSEMENT NUMERO 2 :

N° SIRET :

ADRESSE :

Nom, Nom de jeune fille, prénom	Date et lieu de naissance	Nationalité	Fonction dans l'établissement	Signature de l'électeur désigné ou mandaté
eMail >>>				



SIGNATURE OBLIGATOIRE

DU RESPONSABLE LEGAL OU DE LA PERSONNE MENTIONNEE AU RCS AYANT
LA CAPACITE D'ENGAGER L'ETABLISSEMENT A L'EGARD DES TIERS

IMPORTANT

1. Toute **ligne incomplète** ne pourra pas être prise en compte
2. **Chacun des électeurs désignés** dans tous les tableaux ci-dessus doit apporter **sa signature** dans le cadre prévu à cet effet. Il certifie ainsi sur l'honneur être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen et n'être frappé d'aucune des incapacités prévues à l'article L.713-3 du Code de Commerce.

FORMULAIRE A RETOURNER AU PLUS TÔT ET IMPÉRATIVEMENT

AVANT LE 30 avril 2021

A l'aide de l'**enveloppe « T »** ci-jointe ou
par voie électronique ce document **scanné et signé** sous format PDF ou autre format
à l'adresse suivante : **elections-cci@cote-azur.cci.fr**

Pour tout renseignement sur les Elections Consulaires 2021

Contactez-le
04 93 13 75 73

Adressez-nous un eMail
elections-cci@cote-azur.cci.fr

Connectez-vous sur le site
www.cote-azur.cci.fr

Notice explicative

Qui est électeur ?

En vertu des dispositions de l'article L.713-3-I du Code de commerce, sont assimilés à des dirigeants les personnes qui exercent dans l'entreprise des fonctions de :

- président-directeur général ;
- directeur général ;
- président ou membre de conseil d'administration ;
- président ou membre de directoire ;
- président de conseil de surveillance ;
- gérant ou cogérant ;
- président ou membre du conseil d'administration d'un Etablissement public industriel et commercial ;
- directeur d'un Etablissement public industriel et commercial.

Pour les sociétés anonymes, seuls les présidents-directeurs généraux sont inscrits d'office.

Pour les SAS, seuls les présidents sont inscrits d'office.

Les ressortissants des 27 États membres de l'Union Européenne et les 3 pays parties à l'Espace économique européen (Islande, Norvège et Lichtenstein) sont électeurs et éligibles aux fonctions de membres de CCI et de délégués consulaires (cf. articles L.713-3-II et L.713-9 Code de commerce) ;

Identification de votre établissement

(1) Le SIRET attribué par l'INSEE est composé du SIREN (9 chiffres) qui identifie l'entreprise et du NIC (5 chiffres) qui identifie chacun de vos établissements.

(2) Catégorie de l'établissement selon les dispositions de l'article L.713-1-II

(3) Adresse où le matériel de vote sera expédié si elle est différente de l'établissement.

(4) Confirmer cette activité, sinon préciser l'activité réelle dans la colonne de droite (APE attribué par l'INSEE en fonction de l'activité la plus importante que vous avez déclarée. Il est composé de 4 chiffres et 1 lettre)

(5) Cette mention concerne la catégorie électorale qui se rapporte à l'activité : « Commerce », « Industrie » ou « Services »

(6) Se référer à l'effectif figurant sur la DADS (Déclaration Automatisée des Données Sociales), ne pas comptabiliser les apprentis ni les intérimaires

Identification de l'électeur de droit de l'établissement et du conjoint collaborateur

(7) Pour les sociétés en nom collectif et les sociétés en commandite, indiquer sur le questionnaire le nom, la nationalité et la date de naissance de l'associé représentant unique désigné par délibération expresse prise par la société qu'elle souhaite voir figurer sur la liste électorale (cf. article L.713-2-III du Code de commerce)

(8) Il s'agit en principe de la personne immatriculée au RCS ayant la capacité d'engager l'établissement secondaire à l'égard des tiers au sens de l'article R.123-40 du code de commerce.

(9) En vertu des dispositions de l'article L.713-1-II-1°-c) du Code de commerce, les conjoints collaborateurs des électeurs à titre personnel sont électeurs dès lors qu'ils sont déclarés au RCS et qu'ils collaborent à l'activité de leur époux sans autre activité professionnelle. Cette faculté concerne également les personnes liées par un Pacte Civil de Solidarité.

Désignation d'un représentant ou d'un mandataire de l'établissement

(10) En tant que dirigeant d'une société, si vous ne souhaitez pas être électeur, vous pouvez désigner toute autre personne occupant une des fonctions mentionnées au (1) ci-dessus au sein de l'entreprise. Vous pouvez également mandater un cadre dirigeant de la société occupant des responsabilités de direction commerciale, technique ou administrative au sein de l'entreprise ou de l'établissement.

Inscription des électeurs supplémentaires pour les élections des membres de la CCI

(11) Vous pouvez désigner des électeurs supplémentaires en raison du nombre de salariés employés par votre ou vos établissements situés dans la circonscription de la CCI (cf. colonne de gauche du tableau qui indique les seuils d'effectifs à prendre en compte).

Les personnes désignées comme électeurs supplémentaires doivent exercer dans l'entreprise ou dans l'établissement une des fonctions mentionnées au (1) ci-dessus ou toute fonction impliquant des responsabilités de direction commerciale, technique ou administrative.

(12) Indiquez l'établissement de l'électeur : établissement siège ou siège et établissement principal ou établissement principal ou secondaire situés dans les Alpes Maritimes

(13) Le conjoint collaborateur déjà inscrit sur la liste électorale s'impute sur le nombre total d'électeurs supplémentaires auquel a droit l'entreprise dans le cas où celle-ci a moins de 50 salariés. En l'absence de conjoint collaborateur dans l'entreprise remplissant une fonction impliquant des responsabilités de direction commerciale, technique ou administrative (cf. Art. L.713-2-II Code de Commerce), il est possible de désigner un mandataire.

Désignation des électeurs au titre des établissements secondaires ou complémentaires

(14) Si vous avez un ou plusieurs établissements faisant l'objet d'une immatriculation secondaire ou complémentaire au sens de l'article L.713-1 II 2° b) du Code de commerce, vous pouvez désigner comme représentant électeur la personne qui a le pouvoir d'engager l'établissement à l'égard des tiers.

Vous pouvez également désigner en tant que mandataire :

- soit la personne ayant la capacité d'engager l'établissement à l'égard des tiers (ex. directeur d'établissement ; fondé de pouvoir, ...) ;
- soit un représentant de l'établissement exerçant des fonctions impliquant des responsabilités de direction commerciale, administrative ou technique, mandaté par le représentant légal de l'entreprise.

CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 26 N°78-17 DE LA LOI DU 6/1/78 RELATIVE A L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTES, VOUS DISPOSEZ DU DROIT DE VOUS OPPOSER POUR MOTIF LEGITIME A CE QUE L'INFORMATION NOMINATIVE FASSE L'OBJET D'UN TRAITEMENT, SAUF LORSQUE LA LOI EN DISPOSE AUTREMENT (CAS POUR LE FICHIER CONSULAIRE DESTINE A L'ETABLISSEMENT DES LISTES ELECTORALES). CONFORMEMENT AUX ARTICLES 34 ET SUIVANTS DE LA LOI, VOUS POUVEZ OBTENIR COMMUNICATION, RECTIFICATION OU SUPPRESSION DES INFORMATIONS VOUS CONCERNANT EN VOUS ADRESSANT A : CCI NICE COTE D'AZUR, SERVICE FICHIER CONSULAIRE, CS 11259, 06005 NICE CEDEX 1.